

# AVIS PUBLIC

## AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N°360

**EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ** que l'avis de motion pour l'adoption du règlement n°360 modifiant le règlement n° 354 relatif à la démolition d'immeubles a été donné le 19 novembre 2024 à la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Berthier-sur-Mer.

CONSIDÉRANT l'obligation pour toute municipalité locale de disposer d'un tel règlement en vertu du projet de loi numéro 69 de 2021 ;

CONSIDÉRANT que le règlement n° 354 relatif à la démolition d'immeubles n'a pas été adopté en respect des procédures prévues par la LAU, ce qui le rend invalide.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé d'adopter un nouveau règlement municipal sur la démolition des immeubles, conforme aux exigences de la loi 69 de 2021 et remplaçant l'ancien règlement n°354, déclaré invalide.

**DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 20<sup>e</sup> jour de novembre deux mille vingt-quatre.**



Mélissa Gagné

---

Directrice générale et greffière-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, *Mélissa Gagné, Directrice générale et greffière-trésorière par intérim*, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil entre onze heures et midi, le vingtième jour de novembre 2024. Une copie a également été déposée sur le site Web de la Municipalité.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat ce vingtième jour de novembre deux mille vingt-quatre.



Signé .....  
Mélissa Gagné, Directrice générale et  
Greffière-trésorière